

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU 09 JUIN 2020

ET/NS

N°12

OBJET : AFFAIRES FINANCIERES

Approbation du rapport concernant la Dotation de Solidarité Urbaine (DSU) et de cohésion sociale 2019

L'an deux mil vingt, le **CONSEIL MUNICIPAL**, légalement convoqué le 03 juin 2020 pour le 09 juin 2020 à 18 heures s'est réuni à l'Espace Charles Vanel, sous la présidence de M. Jean-Paul MICHEL, Maire.

PRESENTS

Maire : M. MICHEL

Conseillers Municipaux : Mme FENZAR-RIZKI, M. AUGUSTIN, Mme BLANCHARD, M. JAHIER, Mme NEILZ, M. MONOT, Mme SAILLIER, M. ZOUAOUI, Mme CAMAJ, M. GIRARD, Mme POUILLAIN, Mme MARILLIER, Mme MOREAU, Mme BREYSE, M. GAUDEFROY, M. PINTO DA COSTA OLIVEIRA, M. BLAS, M. WACHOWIAK, M. CHAUVEAU, Mme MOKEDDEM, Mme BELBOUAB, Mme PUNTEL, Mme BRATUN, Mme DIKBAS, M. LEGEARD DAMILANO, M. MACHADO, M. HELFER, M. LOPEZ, Mme BESNARD, Mme CHAVANNE, M. ROULLE, Mme SOUDAIS, M. FAILLE.

NOMBRE DE MEMBRES	
Afférents au Conseil Municipal	En exercice
35	35

Présents	Représenté
34	1

Ont pris part à la délibération
35 Membres

Pouvoir :
M. DURANCEAU

Mme MARILLIER

Secrétaire de séance : Mme MARILLIER a été désignée pour remplir cette fonction, qu'elle a acceptée.

Accusé de réception en préfecture
077-217702430-20200609-12-09-06-2020-DE
Date de télétransmission : 24/06/2020
Date de réception préfecture : 24/06/2020

N°12 AFFAIRES FINANCIERES – Approbation du rapport concernant la Dotation de Solidarité Urbaine (DSU) et de cohésion sociale 2019

M. le Maire donne la parole à M. AUGUSTIN, son Adjoint en charge des Finances.

M. AUGUSTIN indique que la loi n°91-429 du 13 mai 1991 instituant une dotation de solidarité urbaine et l'article L.1111-2 du Code Général des Collectivités Locales prévoient que le Maire d'une Commune ayant bénéficié de cette dotation présente à l'assemblée délibérante un rapport retraçant les actions entreprises visant au développement social et à l'amélioration des conditions de vie, avant la fin du deuxième trimestre de l'année qui suit la perception de la dotation.

La Dotation de Solidarité Urbaine (DSU) et de cohésion sociale est une dotation de l'Etat en faveur des communes urbaines supportant des charges élevées au regard des besoins sociaux de leurs habitants.

En 2019, la commune de Lagny-sur-Marne a reçu la somme de 258 106 € sous forme de Dotation de Solidarité Urbaine pour améliorer les conditions de vie, le développement local et social et l'éducation. Il est proposé au Conseil municipal d'approuver le mode de répartition de cette dotation pour l'année 2019 conformément au tableau figurant ci-dessous.

	Dépenses CA 2019	Répartition DSU
INVESTISSEMENT	8 865 619 €	234 240 €
Travaux divers de rénovation des écoles	186 234 €	4 921 €
Travaux de rénovation Ecole maternelle Fort du Bois	626 530 €	16 554 €
Travaux de rénovation Ecole Jean Macé	2 907 484 €	76 819 €
Développement d'un réseau de vidéo protection	684 557 €	18 087 €
Création d'un terrain de football synthétique	813 925 €	21 505 €
Travaux de voirie	2 035 331 €	53 776 €
Travaux de construction vestiaires rugby	262 306 €	6 930 €
Réhabilitation du bâtiment de la police municipale	1 349 253 €	35 649 €
FONCTIONNEMENT	903 274 €	23 866 €
Subvention au CCAS	442 000 €	11 678 €
Subventions aux associations à vocation sociale	18 400 €	486 €
Subventions aux associations à vocation sportive	296 620 €	7 837 €
Subventions aux associations à vocation culturelle	57 294 €	1 514 €
Participation aux classes découvertes	88 961 €	2 350 €
TOTAL GENERAL	9 768 894 €	258 106 €

M. le Maire invite le Conseil Municipal à adopter le rapport relatif à l'utilisation de la Dotation de Solidarité Urbaine et de cohésion sociale au titre de l'année 2019 comme suit

	Dépenses CA 2019	Répartition DSU
INVESTISSEMENT	8 865 619 €	234 240 €
Travaux divers de rénovation des écoles	186 234 €	4 921 €
Travaux de rénovation Ecole maternelle Fort du Bois	626 530 €	16 554 €
Travaux de rénovation Ecole Jean Macé	2 907 484 €	76 819 €
Développement d'un réseau de vidéo protection	684 557 €	18 087 €
Création d'un terrain de football synthétique	813 925 €	21 505 €
Travaux de voirie	2 035 331 €	53 776 €
Travaux de construction vestiaires rugby	262 306 €	6 930 €
Réhabilitation du bâtiment de la police municipale	1 349 253 €	35 649 €
FONCTIONNEMENT	903 274 €	23 866 €
Subvention au CCAS	442 000 €	11 678 €
Subventions aux associations à vocation sociale	18 400 €	486 €
Subventions aux associations à vocation sportive	296 620 €	7 837 €
Subventions aux associations à vocation culturelle	57 294 €	1 514 €
Participation aux classes découvertes	88 961 €	2 350 €
TOTAL GENERAL	9 768 894 €	258 106 €

LE CONSEIL MUNICIPAL,

ENTENDU l'exposé du rapporteur,

VU la loi n°91-429 du 13 mai 1991,

VU l'article L.1111-2 du Code Général des Collectivités Locales

Après en avoir délibéré,

ADOpte le rapport relatif à l'utilisation de la Dotation de Solidarité Urbaine et de cohésion sociale au titre de l'année 2019 comme suit

Adopté à la majorité des suffrages exprimés par :

28 voix pour

1 voix contre (M. LOPEZ)

6 abstentions (M. HELFER, Mme BESNARD, Mme CHAVANNE, M. ROULLE, Mme SOUDAIS, M. FAILLE)

POUR EXTRAIT CONFORME,
Jean Paul MICHEL



Certifiée exécutoire à la suite de sa transmission
en Sous-Préfecture le 24/06/2020
A son affichage le 25/06/2020
LAGNY-sur-MARNE, le 24/06/2020

Maire de Lagny-sur-Marne